

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES COMMUNAUTÉS

Définition

« *Processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme de l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental d'un territoire et de la collectivité qui l'habite* »¹.

Le développement durable

Selon le rapport Brundtland, « Notre avenir à tous (1987) »², un développement est présumé durable s'il « répond aux besoins du présent sans compromettre les générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de « besoins » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Le développement durable vise à garantir d'une part, une qualité de vie aux générations actuelles et futures, ainsi que la capacité de pouvoir vivre dans un milieu sain (dimension environnementale), selon un niveau de vie adéquat (dimension économique) et un mode de vie physiquement, intellectuellement et moralement satisfaisant (dimension sociale).

Des principes :

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Subsidiarité³
- Protection du patrimoine culturel
- Production et consommation responsables



¹ <http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/labc-dune-demarche/>

² Commission mondiale pour l'environnement et le développement (CMED), 1987. Rapport Brundtland – Notre avenir à tous.

³ Le **principe de subsidiarité** est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. Source : Wikipédia

Qu'est-ce qu'une collectivité durable?

C'est un milieu de vie qui répond aux besoins sociaux, économiques et environnementaux actuels et futurs des résidents. C'est aussi satisfaire aux besoins de la collectivité tout en réduisant au minimum les effets environnementaux. Le développement durable au sein des collectivités signifie qu'il faut gérer et exploiter les villes en tenant compte des répercussions que l'activité humaine peut avoir sur l'environnement naturel et la santé. Les conditions socio-économiques, les finances publiques et la qualité de la vie doivent s'améliorer grâce à la prise de décisions axées sur le développement durable.

Le développement durable dans les municipalités

Les municipalités et les MRC sont des intervenantes de première ligne quand il est question de développement durable et de protection de l'environnement. Historiquement, ces organisations sont responsables de nombreux services essentiels quant au maintien d'une qualité de vie pour leurs citoyens. C'est ainsi qu'elles s'occupent de leur sécurité, de la gestion de l'eau potable et des eaux usées, des matières résiduelles, de l'aménagement du territoire, des cours d'eau municipaux et même de développement économique. Elles doivent aussi faire respecter les règlements municipaux en regard de l'environnement et des bâtiments. Leurs responsabilités découlent également de leur pouvoir de réglementer de façon générale quant aux nuisances (FQM, 2007).

Le développement durable permet d'intégrer les composantes d'un bon développement des communautés humaines tel le développement économique, culturel et social (Poirier, 2006), ce qui a permis l'émergence des concepts de «collectivités durables», «urbanisme durable» et «villes durables». Pour se concrétiser, le développement durable doit avoir une application plus locale, tel qu'à l'échelle des municipalités.

Quelles sont les caractéristiques d'une collectivité durable?

- Bonne qualité de vie (viable, saine et sûre).
- Nombre d'habitants n'excédant pas la capacité de tolérance de son environnement.
- Capacité de combler les besoins fondamentaux de ses citoyens.
- Sens d'appartenance à la collectivité.
- Participation et intendance.
- Économie solide.
- Gouvernance efficace.

Les enjeux pour les municipalités

Le développement durable est une préoccupation planétaire. Il est facile d'imaginer comment, à grande échelle, la civilisation humaine affecte la disponibilité des ressources naturelles et l'état de notre environnement. Or, dans les petites collectivités, l'importance du développement durable est parfois moins évidente, bien que les pressions soient tout aussi réelles. Les nombreux enjeux auxquels les petites municipalités sont confrontées rappellent l'importance, pour celles-ci, d'adopter des pratiques de planification et de développement durables⁴.

Enjeux

- La croissance ou la baisse de la population
- L'accès à des logements abordables
- Le vieillissement des infrastructures essentielles
- Les préoccupations relatives à la qualité de l'environnement
- L'augmentation généralisée des coûts
- Le maintien des commerces et services de proximité
- La gouvernance locale
- La participation et la démocratie locale
- La mise en valeur récréotouristique du milieu naturel
- La mobilité des personnes et des biens
- La sécurité civile et la sécurité publique
- L'identité territoriale et culturelle
- La gestion des ressources
- Économie sociale



La démarche de planification stratégique permet de:

- Se doter d'une vision de développement.
- Améliorer la qualité de vie.
- Planifier le développement municipal à long terme.
- Répondre aux besoins des citoyens et aux défis de la municipalité.
- Mettre le citoyen au cœur du développement de sa communauté.
- Favoriser le sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens.
- Favoriser la rétention de la population.
- Favorise la richesse sociale et économique.

⁴ *Collectivités durables au Nouveau-Brunswick. Avril 2012* Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick

Les étapes

1. Formation d'un comité.
2. Caractérisation des parties prenantes.
3. Portrait et diagnostic de la municipalité.
4. La VISION stratégique – (consultation citoyenne).
5. Rédaction du Plan stratégique de développement durable.
6. Adoption du Plan stratégique de développement durable par la population et par la municipalité.
7. Mise en œuvre.
8. Suivi et évaluation.

DÉTAILS DES ÉTAPES

1. RÔLE DU COMITÉ

- Représentants de divers secteurs et organismes œuvrant à l'échelle municipale et régionale
- Valider le contenu du plan quant à la faisabilité des actions.
- Élaboration du Plan.
- Le comité rencontre les différents organismes du territoire afin d'attribuer un responsable à chacune des actions.

2. LA CARACTÉRISATION DES PARTIES PRENANTES

La caractérisation des parties prenantes consiste à identifier les acteurs concernés sur le territoire, à sonder leurs intérêts et leurs préoccupations envers la démarche de développement durable ainsi qu'à identifier les mécanismes permettant leur mobilisation et leur participation lors de la mise en œuvre de celle-ci. Ces parties prenantes peuvent être les élus municipaux, le personnel administratif, les citoyens, les groupes et associations, les entreprises, les commerçants, etc.

Considérer et impliquer des acteurs issus de différents milieux au sein de la démarche permet un partage des visions, des préoccupations et des initiatives de chacun vers un but commun. Ainsi, la démarche bénéficie d'un rayonnement important au sein de la collectivité et d'une meilleure acceptabilité sociale en plus de forger un sentiment d'appartenance envers le projet ⁵.

⁵ <http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/entreprendre-une-didd/etapes-dune-demarche/caracterisation-des-parties-prenantes/>

3. PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DE LA MUNICIPALITÉ

Le portrait, également appelé bilan ou état des lieux, est une synthèse des caractéristiques, des problématiques et des richesses d'une collectivité et d'un territoire, en lien avec les enjeux de développement durable documentés à l'aide d'indicateurs.

Globalement, il répond aux questions suivantes :

- Où en sommes-nous?
- Quelles sont nos forces et nos faiblesses?
- Quelles sont les menaces et les opportunités?

Le diagnostic est une analyse qui permet d'identifier, à partir du portrait, les forces et les faiblesses à l'œuvre sur le territoire, les contraintes à l'action ainsi que les occasions favorables pouvant être saisies par l'organisme municipal ou régional dans le cadre de sa démarche de développement durable.

Le portrait et le diagnostic serviront de cadre de référence pour toutes les étapes subséquentes.

<http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/entreprendre-une-didd/etapes-dune-demarche/portrait-et-diagnostic/>

Thématiques (paramètres) abordées dans le portrait-diagnostic

- Démographie
- Cohabitation des usages du territoire
- Gestion de l'environnementale et de l'énergie
- Économie locale et pauvreté
- Gouvernance participative
- Développement social et qualité de vie

4. LA VISION STRATÉGIQUE (consultation citoyenne)

La vision stratégique exprime une image du développement et de l'avenir souhaité d'une collectivité pour un horizon de planification à long terme, soit 15 à 20 ans ou plus. Cette vision est commune et partagée et elle annonce les intentions de la collectivité sur ce qu'elle entend accomplir à travers sa démarche de développement durable. La vision stratégique est le fruit d'une réflexion collective et d'une élaboration participative menée par l'ensemble des parties prenantes. Une première version de la vision peut être proposée par le comité de développement, mais elle devrait être bonifiée et validée par les parties prenantes dans le cadre d'une activité de consultation.

Les questions à se poser :

- ▼ Où voulons-nous aller?
- ▼ Comment y aller?

LA VISION STRATÉGIQUE englobe les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement ainsi que leurs interrelations dynamiques.

MOYEN D'ÉLABORATION DE LA VISION STRATÉGIQUE: LA CONSULTATION CITOYENNE

Exercice de réflexion et d'échange sur la VISION d'avenir, relativement aux Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes selon les différentes thématiques municipales.

Les thématiques

DÉVELOPPEMENT SOCIAL (MILIEU DE VIE) :

Cette dimension est liée à l'environnement social et culturel regroupant les équipements et les services nécessaires à la vie communautaire : services publics ou privés, de rayonnement local ou régional, équipements ou infrastructures (scolaires, de santé, récréatifs, commerciaux, etc.) nécessaires à la vie des gens qui y habitent, y travaillent ou encore s'y récréent. (Changements démographiques, services de proximité, patrimoine, loisirs, logement et habitation, familles, aînés).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (NIVEAU DE VIE)

Mise en place d'un environnement générateur de projets créateurs d'emplois et d'achalandage, à des conditions favorisant une desserte adéquate en transport des biens et des personnes, à l'entrepreneuriat, à la mise en œuvre d'activités culturelles, à la création de fonds d'investissement, à la formation de la main-d'œuvre, à la mise en commun de ressources humaines et financières, etc. (Dynamisme économique et commercial, aménagement, transport, revitalisation cœur villageois).

ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI (CADRE DE VIE)

Concerne tout ce qui nous entoure et que l'on trouve en milieux urbain, forestier, agricole ou autre. Sont notamment des composantes du cadre de vie l'eau que l'on boit ou que l'on utilise pour diverses activités, l'air que l'on respire, le sol servant d'assise à diverses activités humaines, les paysages urbains, les paysages

agricoles, les paysages forestiers et naturels. (Protection et qualité de l'eau, utilisation des ressources -forêt, terre, eau-, efficacité énergétique).

LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action de développement durable est l'outil qui concrétise les engagements, la vision, les orientations et les objectifs précisés dans les étapes précédentes de la démarche. Ce document permet de planifier l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la démarche de développement durable.

L'élaboration du plan d'action est un processus qui permet d'identifier les actions prioritaires et d'établir un échéancier stratégique pour les mettre en œuvre, en fonction des ressources humaines, financières et techniques disponibles.

Le plan d'action s'accompagne d'un plan de mise en œuvre, un outil de gestion interne encadrant la réalisation et le suivi des actions proposées dans le plan d'action de développement durable.

Tableau illustrant les éléments à prendre en considération dans la gestion municipale en regard au développement durable

